

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – 20 DÉCEMBRE 2004

Une séance spéciale du conseil d'arrondissement de Verdun est tenue le lundi 20 décembre 2004 à 11 h 30, à la salle 205, arrondissement de Verdun.

SONT PRÉSENTS : M. Georges Bossé, maire de l'arrondissement, madame la conseillère Ginette Marotte ainsi que messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Baril, directeur de l'arrondissement, Monsieur Pierre Boutin, directeur, Travaux publics, Monsieur Dany Tremblay, directeur, Aménagement urbain et services aux entreprises, Monsieur René Breton, directeur, Culture, sports, loisirs et développement social, Madame Lucie Boulais, directrice, Services administratifs, Madame Francine Morin, chargée de communications, Madame Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement et directrice du bureau d'arrondissement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions n'a pas lieu étant donné l'absence d'un auditoire.

CA04 210582

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le lundi 20 décembre 2004.

GDD 1042200073

CA04 210583

AUTORISER UNE AFFECTATION DE SURPLUS DE 1 500 000 \$ DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE LA POURSUITE INTENTÉE PAR LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES LES BRISES DU FLEUVE V CONTRE LA VILLE DE MONTRÉAL (EX-VILLE DE VEDUN), C.S.M. 500-05-072151-028, CONFORMÉMENT À LA DÉCISION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 4 AOÛT 2004 PAR SA RÉOLUTION CE04 1466.

CONSIDÉRANT les résolutions CE04 1466 et CE04 2087 du comité exécutif de la Ville de Montréal adoptées les 4 août 2004 et 3 novembre 2004;

CONSIDÉRANT l'avis favorable avec réserve que l'arrondissement a émis dans le sommaire décisionnel 1042463001 accompagnant la résolution CE04 1466 et dans le sommaire décisionnel 1042463003 accompagnant la résolution CE04 2087.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit :

- DE prendre acte des résolutions CE04 1466 et CE04 2087;
- D'autoriser une dépense de 1 500 000,00 \$ en conformité avec ces résolutions;
- D'autoriser une affectation de surplus d'un montant maximal de 1 500 000,00 \$ du poste 05-990-01-000 pour financer cette dépense;
- D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Poste	Crédits	Contrat
02-190-00-993	1 500 000,00 \$	1 500 000,00 \$
- DE refuser toute imputation supplémentaire.

Monsieur le maire Georges Bossé s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution, suivant l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Certificat du trésorier n° CTA1042196014

GDD 1042196014

CA04 210584

EXIGER DU SERVICE DES FINANCES À LA DIRECTION DES REVENUS ET DE LA PLANIFICATION FISCALE QUE LA DIVISION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELES DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN SOIT INFORMÉE DE TOUTE CORRECTION, SAUF CELLES DÉCOULANT DES TRAITEMENTS NORMAUX DES CERTIFICATS, TOUCHANT LES UNITÉS D'ÉVALUATION SUR SON TERRITOIRE GÉNÉRANT UNE FACTURATION OU UN CRÉDIT.

CONSIDÉRANT QUE cette situation a causé des inconvénients pour les propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement aurait évité cette erreur si elle avait été informée par le Service des finances de la Ville de Montréal au printemps dernier, avant qu'il ne fasse cette correction.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'exiger du Service des finances à la Direction des revenus et de la planification fiscale que la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Verdun soit informée de toute correction, sauf celles découlant des traitements normaux des certificats, touchant les unités d'évaluation sur son territoire générant une facturation ou un crédit.

GDD 1042186047

CA04 210585

OCTROI DU CONTRAT C04/060 POUR LA SIGNALISATION À L'ÎLE DES SŒURS À LA COMPAGNIE SIGNOTECH INC. AU MONTANT DE 53 368,91 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU comme suit :

- 1.- D'autoriser une dépense de 53,368,91 \$ pour la signalisation à l'Île des Soeurs, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2.- D'accorder à Signotech Inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour un montant total approximatif de 53 368,91 \$, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce contrat;
- 3.- D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Emprunt autorisé par le règlement : 03-213

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
10512	0310528000	50 121,07 \$	53 368,91 \$

Le tout conditionnel à l'obtention du certificat du trésorier du Service des finances.

GDD 1042183033

CA04 210586

OCTROI DU CONTRAT C04/061 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CAGE D'ASCENSEUR POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE À LA MAIRIE DE L'ARRONDISSEMENT À LA COMPAGNIE CANMAX CONSTRUCTION INC. AU MONTANT DE 87 419,00 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas

ET UNANIMEMENT
RÉSOLU comme suit :

- 1.- D'autoriser une dépense de 87 419,00 \$ pour la construction d'une cage d'ascenseur pour personnes à mobilité réduite, le cas échéant;
- 2.- D'accorder la commande à Canmax Construction inc. au montant de 87 419,00 \$, toutes taxes incluses, au prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation C04/061;
- 3.- D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Provenance : 014-3-6832689004-03-215

Imputation : Emprunt autorisé par le règlement 03-215

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
66612	0366612000	82 099,00 \$	87 419,00 \$

- 4.- D'autoriser à cette fin le virement budgétaire suivant, n'ayant aucun impact sur les emprunts à la charge de la Ville.

	Projet	Sous-projet	Investissement net	Emprunt net
Provenance :				
	68512	0268512001	-9	- 9
	66612	0466612001	-14	-14
	60512	0460512001	-2	-2
	34612	0334612000	-36	-36
Imputation :				
	66612	0366612000	+61	+61

Certificat du trésorier n° CTC1043678022

GDD 1043678022

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU QUE la séance soit levée à 11 h 45.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE